

Salaire négocié en S.M.I.C à compter du 1er Avril 2025

	SMIC horaire brut	SMIC horaire net
	11,880 €	
Taux Horaire	Brut Horaire	Net Horaire
2,25 x SMIC/8 Minimum légal	3,64 € (minimum conventionnel)	2,840 €
5 x SMIC/8 maxi pour 8 h d'accueil*	7,43 €	5,680 €
Le salaire horaire de base ne peut être inférieur à 0,281 fois le SMIC par heure d'accueil		
Le plafond CAF est calculé sur la base de 5 fois le SMIC horaire BRUT par journée d'accueil	Plafond CAF brut par journée d'accueil*	Plafond CAF net par journée d'accueil*
	59,400 €	46,400 €

Taux de cotisations salariales
21,88%

Montant minimum des Frais d'entretien par journée d'accueil

	Indemnité conventionnelle	Indemnité légale
Journée jusqu'à 6h37	2,65 €	
Journée de 8h	3,37 €	
Journée de 9h (90%du minimum garanti)		3,80 €
Journée de 10h		4,22 €
A rajouter par tranche d'heure au-delà de 9 h		0,422 €

Coefficient pour obtenir le net = brut X 0,7812
Coefficient pour obtenir le brut = net X 1,2800

	Taux de cotisation	Coefficient de conversion	exemple	
			brut	net
heure normale	21,88%	0,7812	5,12 €	4 €
heure complémentaire	10,57%	0,8943	5,12 €	4,58 €
heure supp. (maj 10%)			5,63 €	5,04 €

*C chiffres extraits des Sites Ministère du Travail, PAJEMPLOI , CAF, PARTICULIER-EMPLOYEUR.
Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et n'engagent en rien la responsabilité du Relais Planète Bébé Léo Lagrange Méditerranée*